

MAIRIE DE VIGOULET AUZIL
Place André Marty
31320 VIGOULET AUZIL
☎ 05.61.75.60.19 - ☎ 05.62.19.11.87

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 mai 2015

Le 6 mai 2015 à 20h30, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni à la mairie sur convocation normale, conformément aux articles L2121-10 et -11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jacques SEGERIC, Maire

Etaient présents : Mmes C. BAYOT, S. CLERC, M. COCHE, S. MOUQUET, Ms F. BLACHEZ, G. BOMSTAIN, JL. CHAMPEAUX, X. de BOISSEZON, P. ESPAGNO, JM. LASSUS, S. RICCI, J. SEGERIC

Absents excusés : Mmes K. BYSTRICKY et SN. FEHR

Secrétaire de séance : Stéphane RICCI

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du CM du 7 avril 2015

1/15 – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

2/15 – Lancement de la procédure marché pour la rédaction du PLU

3/15 – Modification d'horaires des agents communaux

4/15 – Modification des horaires d'accueil de la mairie

5/15 – Règlement du marché de plein vent

6/15 – Lancement de la procédure marché pour la rénovation du club house du tennis

7/15 – Complément des travaux avenue du Lac

8/15 – Convention pour la valorisation des opérations d'économie d'énergie

9/15 – Adhésion à l'association du prolongement de la ligne B du métro

10/15 – Questions diverses

M. le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance et le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 7 avril 2015

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Préambule :

M. le Maire indique que les points 2/15 et 6/15 ne nécessitent pas de délibération. Il demande à MM. De BOISSEZON et CHAMPEAUX de faire respectivement un rapide point d'avancement sur les procédures marchés pour la rédaction du PLU (Document de Consultation des Entreprises en cours de rédaction) et pour la rénovation du club house du tennis (cahier des charges en cours de rédaction en coordination avec le bureau du Tennis Club). M. le Maire en profite pour faire part de son souhait de lancer une étude de réhabilitation du Centre Culturel. Le Conseil Municipal est informé.

1/15 – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

M. le Maire donne la parole à M. BLACHEZ qui présente le dossier. Les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA sont supprimés à compter du 31 décembre 2015. Les collectivités ont donc l'obligation d'ouvrir ces services à la concurrence. Pour Vigoulet-Auzil, les bâtiments concernés sont l'école et la mairie.

Afin de limiter les démarches administratives induites par un appel d'offres, les collectivités ont la possibilité d'adhérer à un groupement de commandes qui permettra d'obtenir les tarifs les plus intéressants. Pour notre commune, le choix se porte sur le SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Garonne) ou l'UGAP.

Seul le SDEHG, qui fournit déjà des services à la commune, a envoyé une proposition de convention pour adhérer à son groupement de commandes. Au vu des éléments énoncés, M. BLACHEZ propose que la commune adhère au groupement de commande constitué par le SDEHG.

M. le Maire soumet cette proposition au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'adhérer au dit groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

3/15 – Modification d'horaires des agents communaux

Monsieur le Maire donne la parole à M. G. BOMSTAIN, élu chargé du personnel pour exposer le sujet.

M. BOMSTAIN propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions suivantes :

- La création d'un poste d'attaché territorial pour 35 heures.
- La suppression des postes d'attaché territorial et de secrétaire de mairie existants dès lors que le poste créé aura été pourvu.
- Le passage de 26h à 31,50h d'un agent municipal

Après avoir délibéré le Conseil approuve ces propositions par 11 voix pour et 1 abstention (M.

LASSUS) et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

4/15 – Modification des horaires d'accueil de la mairie

A la demande de M. le maire, M. BOMSTAIN expose le sujet. Il rappelle les horaires actuels d'ouverture au public, puis présente une proposition de nouveaux horaires permettant de passer de 23 à 25 heures d'ouverture hebdomadaire dans le but d'améliorer le service rendu aux habitants (en particulier pour les actifs) en ajoutant une ouverture le mercredi après-midi jusqu'à 19h tout en gardant une ouverture le samedi matin hors périodes scolaires.

Les nouveaux horaires proposés à compter du 1^{er} septembre sont donc les suivants :

Lundi : 9h à 12h

Mardi : 9h à 12h

Mercredi : 8h à 12h et 14h à 19h

Jeudi : 9h à 12h

Vendredi : 8h à 12h

Samedi : 9h à 12h hors périodes scolaires

Après avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés cette proposition et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour adapter les horaires de travail des agents.

5/15 – Règlement du marché de plein vent

Monsieur le Maire donne la parole à Mme M. COCHE pour présenter ce point. L'objectif est de mettre en place un tel marché d'ici l'été, dans l'idéal le jeudi 21 mai. Pour cela des contacts ont été pris avec des producteurs et avec l'association des marchés de France. Le marché de plein vent, qui amènerait du lien social, de l'animation et de la convivialité, se tiendrait le long du terrain de football tous les jeudis de 16h à 20h.

Le projet de règlement du marché a été transmis aux conseillers en préalable à la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le principe de création d'un marché de plein vent tel qu'exposé. Il approuve ensuite le règlement tel que diffusé aux conseillers et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

7/15 – Complément des travaux avenue du Lac

M. le Maire donne la parole à M. X. de BOISSEZON pour exposer le sujet. Celui-ci rappelle que les travaux de busage des fossés sur la partie basse de l'avenue du Lac ont débuté le 7 avril 2015. Ces aménagements devaient permettre également d'assurer une liaison sécurisée pour piétons, vélos et chevaux avec le reste du village, mais cependant, dans l'opération présentée par l'équipe municipale précédente, le revêtement de surface des trottoirs n'a pas été prévu, ce qui les rend impraticables dans les faits. M. de BOISSEZON propose donc de prévoir un complément aux travaux en cours pour ajouter un revêtement en retenant une solution technique proposée par le Sicoval pour des trottoirs en sable filérisé d'un montant de 27 151.56 € TTC

L'entreprise étant déjà sur place avec ses engins, M. CHAMPEAUX fait remarquer qu'il serait judicieux et pertinent d'assurer maintenant le complément des travaux et ainsi leur achèvement en évitant ainsi des frais inutiles de déplacement et ré-installation si l'entreprise doit revenir ultérieurement. M. ESPAGNO précise qu'il effectue actuellement un travail de fond avec le SICOVAL pour mettre au clair les comptes de la commune auprès du SICOVAL. M. le Maire intervient pour faire part de son souhait d'avoir une continuité sur les cheminements piétonniers au sein de la commune.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la réalisation des compléments de travaux par les services du SICOVAL telle qu'exposée, et demande à Monsieur le Maire de réserver la somme nécessaire sur le budget communal.

Vu le montant important de cette opération, le Conseil Municipal demande également à Monsieur le Maire de présenter au Conseil Départemental une demande de subvention pour l'achèvement des travaux.

8/15 – Convention pour la valorisation des opérations d'économie d'énergie

Monsieur le Maire donne la parole à François BLACHEZ pour présenter ce point à l'ordre du jour. Considérant le projet de réalisation d'un audit énergétique sur les bâtiments communaux, devant à terme permettre la mise en œuvre de travaux, Monsieur BLACHEZ fait part au conseil municipal de la possibilité de conclure une convention de mutualisation avec le SICOVAL, afin que celui-ci puisse recenser et suivre les opérations éligibles aux certificats d'énergie, et ainsi procéder au dépôt des dossiers au Pôle National des certificats d'économie d'énergie, en lieu et place de la commune.

Monsieur BLACHEZ précise que la commune pourra ensuite bénéficier, par l'intermédiaire de l'intercommunalité, de primes sur les opérations d'économie d'énergie qu'elle sera amenée à réaliser (ex. fenêtres de l'école). Ces primes n'entrent pas en conflit avec les subventions accordées par le Conseil Départemental. M. BLACHEZ conclut en précisant qu'il y a urgence à envoyer la délibération au SICOVAL.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur BLACHEZ, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le SICOVAL pour la valorisation des opérations d'économies d'énergie et la gestion des certificats d'énergie et tout document y afférant.

9/15 – Adhésion à l'association du prolongement de la ligne B du métro

Monsieur le Maire informe que l'association pour le prolongement de la Ligne B est composée de Chefs d'entreprise, de citoyens et de représentants de collectivités dont le siège social est situé au Centre de Congrès Diagora. Il présente ensuite l'objet de cette association ainsi que les enjeux pour les communes du SICOVAL, en particulier dans le domaine économique avec un impact important attendu en termes d'emplois. Il rappelle que l'enquête publique se termine en mai et que chacun est invité à exprimer son avis. Il conclut sur les bienfaits des transports en commun en termes de développement durable.

Mme CLERC intervient en demandant quel est l'intérêt pour la commune de Vigoulet-Auzil d'adhérer à cette association et souhaite connaître les statuts de l'association. M. le Maire répond que tous les éléments sont disponibles sur le Web.

M. F. BLACHEZ pose la question du financement de la part SICOVAL de ce prolongement et se demande si cela aura un impact sur la fiscalité. M. le Maire répond qu'il est prévu que l'emprunt qui sera contracté par le SICOVAL sera financé par des ventes de terrain.

Suite à cet exposé, après avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 7 voix pour, 4 abstentions (Mmes CLERC et COCHE et Mrs LASSUS et RICCI), 1 contre (Mme BAYOT) l'adhésion de la commune à l'association pour le prolongement de la ligne B au titre de l'année 2015 pour un montant de 30 €.

10/15 – Questions diverses

M. RICCI fait part de l'installation prochaine sur la commune des containers de verre.

Mme BAYOT indique que la prochaine réunion du CA du CCAS aura lieu le 11 mai, puis informe de la tenue prochaine de divers événements de lien social : la sortie des Aînés à Aeroscopia le 5 juin, l'arrivée prochaine du marché de plein vent, et l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune à l'occasion de la fête du village.

Mme COCHE fait part de son souhait de disposer d'un jeu de clés de la mairie pour ses activités de conseillère. M. le Maire agréee cette demande. M. LASSUS indique de son côté sa volonté, au titre de son positionnement d'opposant au sein du Conseil, de garder le jeu de clés dont il dispose actuellement. Un point sera fait sur le sujet.

M. BOMSTAIN fait un point d'avancement sur les travaux en précisant que beaucoup d'efforts sont mis sur la recherche d'économie d'énergie pour les bâtiments communaux. M. le Maire fait part de son souhait de disposer d'une étude complète sur l'isolation des bâtiments communaux. M. BLACHEZ suggère d'écrire au SICOVAL pour inclure l'école dans la liste des bâtiments à rénover d'un point de vue thermique.

M. BOMSTAIN indique enfin que la commune doit répondre d'ici septembre au SICOVAL sur l'accessibilité des bâtiments.

M. LASSUS demande un point sur le revêtement de la RD35 (avenue des Côteaux). M. le Maire répond que le Conseil Départemental vient de fournir tout récemment des éléments, à savoir que le revêtement ne sera pas refait, mais que le balayage des gravillons et la signalisation au sol seront pris en charge par le Conseil Départemental.

M. CHAMPEAUX indique que le Lien va bientôt être transmis au SICOVAL pour mise en page et impression, que le programme de la fête du village est dense et qu'un événement sera organisé le 21 juin à l'occasion de la fête de la musique. Il fait part ensuite de l'avancement du groupe de travail « Chemins de randonnée » qu'il anime avec Mme BYSTRICKY, avec 2 objectifs : recenser les chemins de randonnée existants et étudier ce qui pourrait être amélioré. Il rend compte du travail effectué avec le Tennis-Club sur le Club-House en vue du marché de réhabilitation avec l'objectif de rester dans l'enveloppe financière prévue. Enfin, il termine en rappelant la réunion publique du 26 mai en indiquant que des informations supplémentaires y seront présentées, en particulier en ce qui concerne le projet d'aire loisirs/poly-sports.

M. de BOISSEZON fait part de la présentation aux riverains par le SICOVAL du projet de rénovation/extension de la station d'épuration de Menrhume, avec 2 options technologiques : bio-

disques sur le site actuel ou filtres plantés de roseaux sur un terrain avoisinant du site actuel. Comme on pouvait s'y attendre, aucune des options possibles ne rencontre l'unanimité des riverains.

M. le Maire termine en faisant part de son souhait de lancer une étude de rénovation du Centre Culturel qui pourrait être confiée à un prestataire au travers d'un marché à procédure adaptée.

Date du prochain conseil municipal :

La date du prochain conseil est fixée au mercredi 24 juin 2015 à 20h30.

Aucun Conseiller n'ayant d'autre question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h15.

Jacques SEGERIC
Maire

Xavier DE BOISSEZON
1er adjoint

Stéphane RICCI
2^{ème} adjoint

Jean-Louis CHAMPEAUX
3^{ème} adjoint

Pierre ESPAGNO
4^{ème} adjoint

Gérard BOMSTAIN

Catherine BAYOT

François BLACHEZ

Sylvie CLERC

Marie COCHE

Jean-Marc LASSUS

Sylvie MOUQUET